



REGLEMENT

ARTICLE 1

Le Challenge Promotionnel des clubs a pour but de contribuer à la promotion des clubs DN2 et DN Espoirs et de favoriser une meilleure confrontation entre les clubs de ces divisions.

ARTICLE 2

La sélection des épreuves candidates au label « Challenge Promotionnel des clubs » porte sur celles de classe « Elite Nationale ».

La participation des équipes étrangères et des équipes continentales ne sera pas admise dans ces épreuves.

ARTICLE 3

Le Challenge Promotionnel des clubs se disputera sur la base de 3 zones interrégionales avec une épreuve qualificative par zone pour une finale nationale.

3.1) Le découpage des interrégions

Zone 1 : Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Ile-de-france, Lorraine, Nord-Pas-De-Calais, Normandie, Picardie.

Zone 2 : Bretagne, Poitou-Charentes, Orléanais, Pays de la Loire.

Zone 3 : Aquitaine, Auvergne, Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence, Limousin.

3.2) Liste des Epreuves Retenues

- **ZONE 1 :** 18 Mai - Boucles de la Marne (Champagne - Ardenne)
- **ZONE 2 :** 22 Juin - Trophée JJ Quere – Haut Finistère (Bretagne)
- **ZONE 3 :** 1^{er} Mai - Arbent – Bourg – Arbent (Rhône Alpes)
- **FINALE :** 28 septembre – Prix d'Automne – La Rochefoucauld (Poitou – Charentes)

ARTICLE 4

Les épreuves interrégionales qualificatives pour le Challenge Promotionnel des clubs sont réservés par ordre prioritaire aux équipes suivantes :

- Clubs DN2 de la zone concernée (**Participation Obligatoire**)
- Clubs DN Espoirs de la zone concernée non classés à la Coupe de France Look des clubs de l'année en cours (**Participation Obligatoire**)
- Clubs non labellisés (appartenant ou non à la zone concernée).
- Sélections départementales ou régionales toutes zones confondues (1)

(1) Les équipes de sélections ne pourront pas faire appel à des coureurs de clubs DN2 et DN Espoirs présents ou non dans l'épreuve.

Sont exclus :

- Clubs de DN1, toutes zones confondues.
- Clubs DN Espoirs (n'appartenant pas à la zone concernée) et DN Espoirs classés à la Coupe de France Look des clubs de l'année en cours.
- Equipes Etrangères

Selon la zone concernée, chaque équipe sera composée de 6 coureurs **OBLIGATOIREMENT** 1^{ère} catégorie ou 2^{ème} catégorie, sans limite d'âge.

Une équipe incomplète ou ne répondant pas aux conditions de participation ci-dessus exprimées ne pourra, sous aucun prétexte, prendre part à l'épreuve.

ARTICLE 5

A l'issue de chaque épreuve interrégionale qualificative, un classement par équipes réservé aux clubs de DN2 et DN Espoirs de la zone concernée sera établi par l'addition des places obtenues par les trois premiers coureurs classés de chaque équipe en priorité, puis les équipes finissant à 2 coureurs, etc.

En cas d'égalité de places, il sera tenu compte de la meilleure place obtenue.

ARTICLE 6

La Finale nationale du Challenge promotionnel des clubs sera disputé par 30 clubs DN2 et DN Espoirs issus des épreuves interrégionales qualificatives, avec pour obligation pour ces derniers d'y participer.

La représentation de chaque interrégion sera établie au début de chaque année proportionnellement au nombre de clubs de DN2 et DN Espoirs enregistrés dans chacune des zones.

Chaque équipe sera composée de 6 coureurs 1^{ère} catégorie ou 2^{ème} catégorie, sans limite d'âge.

Toute équipe dont l'effectif sera inférieur à 5 coureurs ou dont la composition ne sera pas conforme au présent règlement ne pourra, sous aucun prétexte, prendre part à la finale nationale.

ARTICLE 7

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire d'un BF3 route minimum pour les DN Espoirs et DN2.

ARTICLE 8

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé.

L'ordre des voitures pour le dépannage fera l'objet d'un tirage au sort une heure avant le départ.

Si l'encadrement sportif d'une équipe ne répond pas aux conditions fixées à l'article 7, cette dernière sera rétrogradée à la fin de la file des voitures de dépannage.

- 1^{er} tirage au sort : les clubs de DN2 et DN Espoirs représentés à la réunion dans le respect des dispositions de l'article 7.
- 2^{ème} tirage au sort : les clubs non labellisés représentés à la réunion dans le respect des dispositions de l'article 7.
- 3^{ème} tirage au sort : les clubs non représentés à la réunion et ceux dont l'encadrement ne correspond pas aux dispositions de l'article 7.

ARTICLE 9

Le classement par équipes sera établi par l'addition des places obtenues par les trois premiers coureurs classés de chaque équipe en priorité, puis les équipes finissant à 2 coureurs, etc

Le club ayant totalisé le plus petit nombre de points sera déclaré vainqueur du Challenge Promotionnel des clubs 2008, sachant que les clubs finissant à 3 coureurs seront classés en priorité, suivis des équipes finissant à 2 coureurs, etc.

En cas d'égalité, il sera tenu compte de la meilleure place obtenue.

ARTICLE 10

Toute mise hors course ou déclassement d'un coureur pour fait de course ou infraction aux règlements F.F.C et U.C.I relatifs à la lutte contre le dopage, après publication des résultats de course, entraînera une réactualisation du classement de l'épreuve et du classement par équipes si nécessaire.

ARTICLE 11

Les trois premiers clubs classés à l'issue de la Finale nationale du Challenge promotionnel des clubs recevront un trophée.

Les trois premiers clubs classés à l'issue de la Finale nationale du Challenge promotionnel des clubs seront obligatoirement invités à participer à la Coupe de France Look des clubs en 2009 mais sans aucune obligation d'y participer.